

L'accès au foncier des jeunes agriculteurs du Bénin et l'opérationnalisation du code foncier et domanial au Togo



Coup de projecteur

af-di

L'ACCES AU FONCIER DES JEUNES AGRICULTEURS DU BENIN ET L'OPERATIONNALISATION DU CODE FONCIER ET DOMANIAL AU TOGO : LA FNSAfer EN MISSION AUPRES DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU BENIN ET DU TOGO



Contexte

Afdi accompagne les organisations paysannes faîtières du Bénin et du Togo dans leurs **actions de réflexion et de plaidoyer en faveur de politiques foncières plus sécurisantes pour l'agriculture familiale**, en particulier pour les **jeunes**.

Au cœur de cette dynamique se trouvent la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes (CTOP), le Collège des Jeunes Agriculteurs (CJA) de la Plateforme Nationale des OP et des Producteurs Agricoles (PNOPPA) du Bénin. Tous cherchent à **mieux comprendre des réformes foncières ambitieuses** mais complexes, afin d'**informer leurs membres, défendre leurs droits et contribuer aux décisions publiques**.

♦ Au Bénin : rendre le droit foncier accessible aux jeunes

L'adoption du Code Foncier et Domanial (CFD) en 2013 a constitué une étape majeure dans la réorganisation de la gouvernance foncière, notamment avec la mise en place de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), chargée d'opérationnaliser la réforme à travers ses structures déconcentrées sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, le Conseil Consultatif Foncier (CCF) constitue un cadre institutionnel de concertation réunissant les acteurs du foncier afin d'assurer la cohérence des politiques domaniales de l'État béninois. Présenté comme un véritable « parlement du foncier », il accompagne le gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme. **Toutefois, les organisations paysannes n'y sont pas représentées.**

Dans un contexte de forte pression foncière, les Organisations Paysannes (OP) font face à des besoins importants en accompagnement technique et juridique. La question de la classification des terres (entre terres agricoles et terres urbaines) constitue un enjeu central, dont les décisions se jouent principalement au niveau communal.

Pour le Collège des Jeunes Agriculteurs (CJA), l'accès aux terres relevant des collectivités locales représente aujourd'hui une priorité stratégique. Après un diagnostic réalisé à partir de l'outil d'analyse sur les conditions d'accès au foncier d'Afdi, le CJA met en évidence un sentiment d'insécurité foncière largement partagé parmi ses jeunes membres. Beaucoup méconnaissent le cadre légal existant et peinent à identifier les mécanismes permettant de faire reconnaître et protéger leurs droits, ce qui limite leur capacité d'investissement et fragilise leur installation durable.



Rencontre entre la FNSafer, Afdi et la délégation béninoise : le Collège des Jeunes Agriculteurs (CJA), Synergie Paysanne et un expert foncier.

♦ Au Togo : une loi avancée, une mise en œuvre à consolider

Le Code Foncier et Domanial (CFD) adopté en 2018 reconnaît les droits coutumiers et affirme l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès à la terre. En 2026, la création de l'Agence Nationale du

Domaine et du Foncier (ANDF) doit renforcer la transparence du patrimoine foncier, réduire les litiges et moderniser la gestion foncière notamment à travers la digitalisation des services publics.

La CTOP siège au Conseil Consultatif Foncier (CCF), ce qui constitue une avancée notable en matière de représentation paysanne. Néanmoins, **la mise en œuvre des décrets d'application demeure incomplète** et plusieurs défis persistent : conflits de délimitation, faible contractualisation entre propriétaires et exploitants, accès limité des femmes et des jeunes avec des perspectives d'héritage qui se réduisent à mesure que la terre acquiert une valeur marchande croissante, ainsi qu'une pression croissante sur les espaces agricoles, notamment en zone péri-urbaine pour les maraichers.



Rencontre entre la FNSafer, Afdi et la délégation togolaise : la CTOP et ses membres, la CFN.

Aujourd'hui, la CTOP s'appuie sur une **cellule d'analyse et de veille** chargée de suivre l'évolution des réformes foncières, les évolutions du CFD et de ses décrets d'application, ainsi que les perspectives d'adoption de nouveaux textes. La cellule examine également l'actualité et les actions des OP sur cette thématique, en particulier leur participation aux dynamiques liées à l'agropole pilote de Kara, ainsi que les résultats des expérimentations foncières menées par le gouvernement et les associations, notamment la contribution de la CTOP au Projet de réforme foncière pour l'accroissement de la productivité agricole (Land Reform for Agricultural Productivity - LRAP).

Une mission pour croiser les expériences et structurer l'action

La mission de décembre 2025 a réuni au Togo d'une part des représentants du **Bénin**, le CJA de la PNOPPA, Synergie Paysanne ainsi qu'un juriste spécialisé en droit foncier et d'autre part des représentants du **Togo**, la CTOP et sa cellule d'analyse, la Coalition Foncière Nationale (CFN) et des responsables institutionnels impliqués dans la réforme foncière. Un représentant de la Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (FNSafer) et d'Afdi ont également apporté leur expertise.

L'objectif principal de la mission était de contribuer à l'amélioration de l'accès et de la sécurisation foncière des agriculteurs et agricultrices, à travers **l'échange d'expériences entre OP et l'organisation de la gouvernance du foncier rural en France**, notamment à travers le travail des Safer.

Au **Bénin**, la mission visait à approfondir l'analyse des travaux menés par le CJA et la PNOPPA sur l'accès des jeunes au foncier, à mieux comprendre les étapes du plaidoyer engagé auprès des pouvoirs publics et à nourrir la réflexion sur des modalités de gestion foncière associant l'ensemble des acteurs concernés. Elle devait également permettre de préciser les arguments en faveur d'un accès sécurisé des jeunes à la terre, d'identifier les conditions d'un dialogue multi-acteurs aux niveaux local et national. Enfin, la mission devait poser les bases d'une stratégie structurée de plaidoyer portée conjointement par les OP.

Au **Togo**, la mission avait pour objectif de faire le point sur les dynamiques en cours autour de la mise en œuvre du CFD, d'analyser les enseignements issus des expérimentations récentes et de mieux cerner les perspectives d'évolution du cadre réglementaire. Elle devait aussi permettre d'examiner les modalités de veille et d'influence des OP, d'explorer l'apport des expériences internationales, notamment françaises, en matière de régulation foncière et de formation des responsables

professionnels, et d'identifier les besoins de renforcement de capacités nécessaires pour une implication durable des OP dans la gouvernance du foncier.

Pour **Afdi**, cette mission représente une étape clé de capitalisation croisée entre le Bénin et le Togo. Elle permet de mieux comprendre les stratégies d'accès sécurisé à la terre portées par les OP, d'alimenter une réflexion régionale centrée sur les jeunes agriculteurs et de renforcer son rôle de facilitateur d'échanges entre pairs, de mobilisation d'expertise méthodologique et de passerelle entre expériences du Nord et du Sud.

Des résultats concrets et des perspectives claires

L'intervention de la FNSafer a permis d'éclairer les participants sur les mécanismes de régulation du marché foncier en France et sur le rôle structurant des instances multi-acteurs. Les discussions ont montré que **la gouvernance foncière ne repose pas uniquement sur la qualité des textes juridiques**, mais aussi sur **l'organisation du dialogue entre acteurs** et sur la **capacité des OP à exercer une veille permanente sur l'élaboration et l'application des lois**.

Cette mise en perspective a encouragé les OP béninoises et togolaises à se questionner sur leur propre rôle dans la construction de l'argumentaire, dans l'identification des priorités et dans la mobilisation des décideurs publics.

Au Bénin, structurer un plaidoyer pour l'accès des jeunes au foncier

Dans un premier temps, la présentation du Code Foncier Domaniaal par l'OP Synergie Paysanne, ainsi que l'état des lieux de sa mise en œuvre dans les régions ont contribué à **renforcer la compréhension du cadre légal par les jeunes leaders du CJA**.

Dans le prolongement, les travaux collectifs centrés sur le partage d'expériences ont permis d'analyser les méthodes de plaidoyer mises en œuvre par les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) françaises : la **définition des priorités, la construction d'un argumentaire fondé sur le droit existant, le dialogue avec les pouvoirs publics et l'inscription dans des cadres de concertation influençant les décisions relatives à l'accès à la terre**. Ces échanges ont nourri la réflexion du CJA quant à la structuration de sa propre démarche de plaidoyer en faveur de l'accès des jeunes au foncier.

Ils ont également permis de valoriser les démarches déjà engagées par le CJA auprès de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) afin de mieux cerner les conditions d'accès aux terres agricoles relevant des collectivités locales. À cet égard l'ancien président de la FNSafer a souligné l'importance stratégique de l'implication des élus des OP au sein des collectivités territoriales et du dialogue régulier avec les élus.

Cette mise en perspective avec l'expérience française a contribué à préciser les **acteurs à mobiliser** et les **marges d'action possibles dans le cadre du plaidoyer**. Les discussions ont notamment porté sur la **définition de critères de sélection de communes pilotes** dans la mise en œuvre du CFD et **l'organisation d'un dialogue** associant les différentes parties prenantes (collectivités locales, autorités coutumières, services de l'État, OP, partenaire technique et financier) pour une gestion concertée et inclusive du foncier. La coopération avec Synergie Paysanne a également été envisagée comme un levier stratégique pour mutualiser les compétences et optimiser les moyens.

À l'issue de ces deux journées, plusieurs orientations ont été retenues, parmi lesquelles l'évaluation du choix des communes pilotes au regard du potentiel d'installation des jeunes (nombre de jeunes, superficies disponibles et spéculations potentielles), l'aboutissement de la préparation puis la mise en œuvre du plaidoyer ainsi que les perspectives d'évolution des partenariats avec Afdi et Synergie Paysanne pour l'accès durable des jeunes agriculteurs au foncier rural.

Pour conclure, la mission a permis de poser les bases d'une **feuille de route** pour structurer la stratégie de plaidoyer du CJA en renforçant l'inclusion des jeunes dans les instances de décision.

♦ Au Togo, consolider l'analyse et renforcer la capacité d'influence

La CTOP a précisé ses priorités à l'horizon 2026, notamment en matière de **suivi des décrets d'application** et de **formation des responsables paysans** aux différents niveaux territoriaux. La création de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) va consolider le positionnement de la CTOP comme interlocuteur crédible sur les questions foncières et renforcer sa capacité à articuler analyse technique et plaidoyer politique.

En effet, la cellule de veille et d'analyse politique de la CTOP s'inscrit dans une réflexion élargie de transmission et de formation des leaders paysans dans la régulation du foncier agricole. Les échanges ont été alimentés par le partage d'expérience de la FNSafer en matière de formation des responsables agricoles impliqués dans la gestion foncière. L'importance des exigences éthiques et de confidentialité associées à ces responsabilités a été soulignée.

À l'issue de ces deux journées une feuille de route foncière pour l'année 2026 a été travaillée. Elle prévoit l'élaboration d'un **livre blanc** commun aux OP et aux organisations de la société civile afin de promouvoir une gouvernance plus équitable des terres rurales, en valorisant les propositions existantes relatives notamment à la délivrance du livret foncier et à la mise en valeur des terres. Il est également question de **maintenir un dialogue renforcé** avec les ministères concernés, le Sénat ainsi que l'Assemblée nationale et **construire une relation forte avec l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier** pour favoriser la prise en compte des propositions des OP dans l'application de la loi foncière.

Parallèlement, la CTOP prévoit d'actualiser et de diffuser plus largement sa **boîte à outils sur le Code foncier**, de **former des responsables** d'OP et d'organisations de la société civile dans chaque région, et de sensibiliser largement les agriculteurs aux mécanismes de sécurisation foncière. Une attention particulière est accordée au **renforcement du leadership des femmes rurales**, à travers des formations dédiées, des actions de veille citoyenne sur l'accès des femmes à la terre dans les zones d'aménagement agricole planifiées, ainsi que **l'organisation d'un forum national des femmes rurales** consacré à leurs priorités d'autonomisation, y compris foncières.

Pour conclure

Cette mission confirme que le foncier est un enjeu profondément politique, au cœur du renouvellement des générations agricoles. Les textes existent, mais leur appropriation par les producteurs demeure insuffisante. La participation active des Organisations Paysannes aux instances de concertation, la veille sur les décrets d'application et la structuration d'un plaidoyer argumenté apparaissent comme des leviers essentiels. Enfin, l'inclusion des jeunes dans les espaces de décision constitue une condition incontournable pour construire des politiques foncières réellement adaptées aux défis actuels.

Pour aller plus loin :

- Plaidoyer pour l'amélioration de l'accès des jeunes agriculteurs aux terres agricoles sécurisées au Bénin
- Coup de projecteur « Etude juridique sur les régimes fonciers du Togo et de Madagascar »
- Etudes juridiques disponibles auprès d'Afdi

Contact : justine.texier@afdi-opa.org